

FAITS SAILLANTS

Rapport du directeur de santé publique
sur la santé de la population
de Chaudière-Appalaches

LA PROBLÉMATIQUE DU suicide

Agence de la santé
et des services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec



Rapport du directeur de santé publique sur la santé de la population de Chaudière-Appalaches LA PROBLÉMATIQUE DU SUICIDE

En vertu de l'article 10 de la Loi sur la santé publique (L.R.Q., chapitre S-2.2), le directeur de santé publique (DSP) doit rendre public et diffuser des rapports sur l'état de santé de la population de sa région.

Le présent document constitue une brève synthèse du Rapport du DSP, qui vise à dresser un portrait de la situation, à l'analyser et à émettre des recommandations afin de réduire le suicide dans la région. Il s'adresse à toute personne concernée par le problème du suicide et, principalement, aux différents prestataires de services de la région.

Pourquoi un Rapport du DSP sur le suicide?

Le suicide est un problème majeur de santé publique et la région de la Chaudière-Appalaches affiche des taux supérieurs à la moyenne provinciale depuis le milieu des années 70. **Dans les 10 dernières années, cela représente près de 1000 décès dans la région.** À ce nombre, il faut ajouter les milliers de personnes endeuillées par le suicide d'un proche, les centaines de milliers de personnes touchées par les idées suicidaires ou les tentatives de suicide d'un de leurs proches. En plus de toutes ces vies perdues, le suicide entraîne des coûts sociaux majeurs pour la région, en plus de toute la détresse qui y est associée. Voilà autant de raisons de s'inquiéter de ce problème.

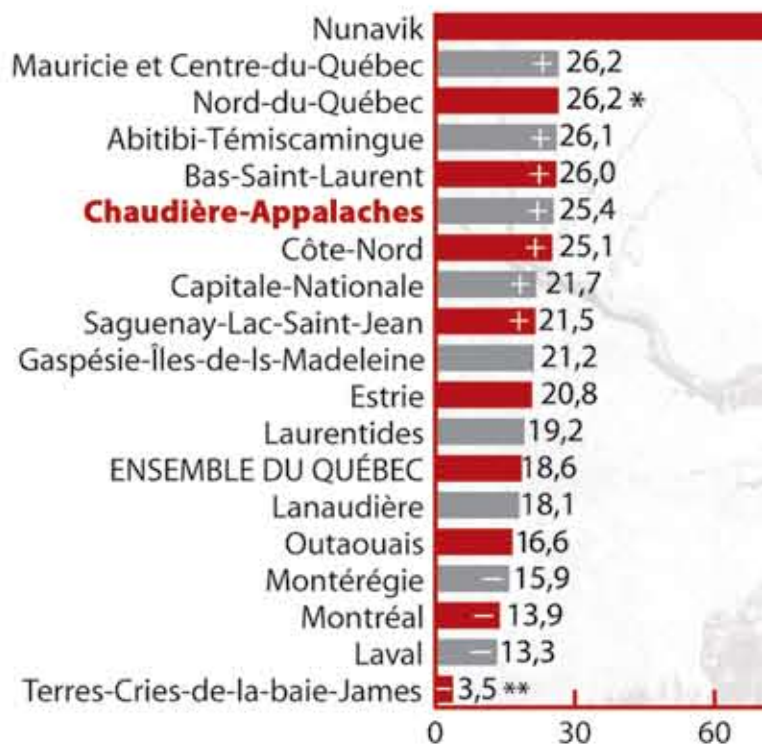
Parmi les taux les plus élevés au monde

La province de Québec se distingue du reste du Canada par ses taux de suicide plus élevés, qui se situent parmi les plus hauts taux de suicide dans le monde.

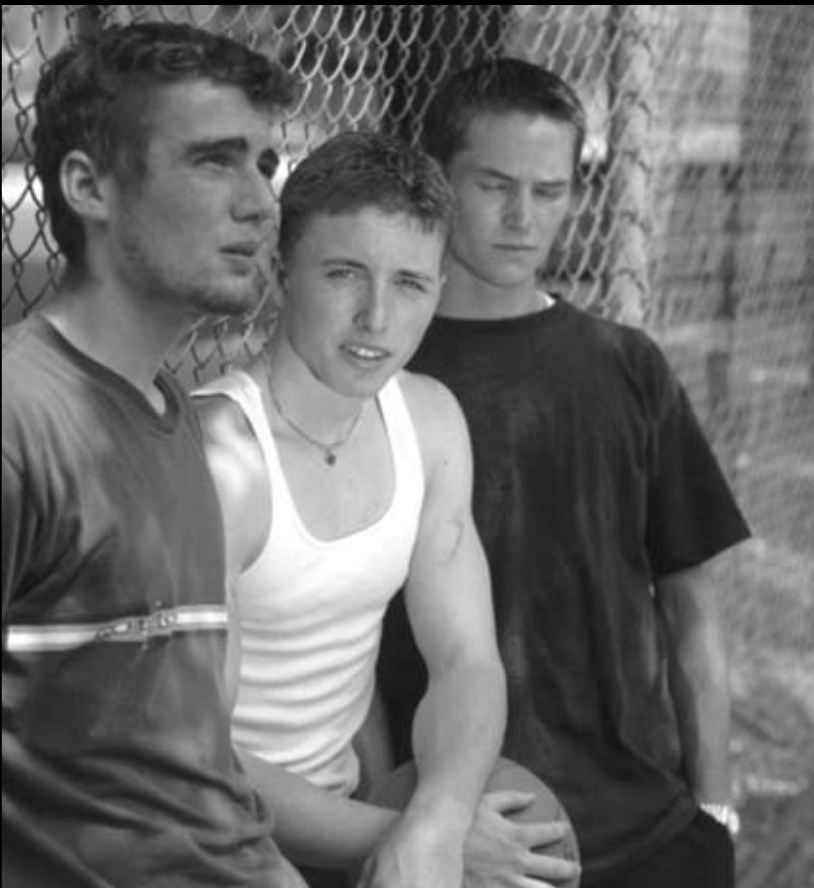
La région de la Chaudière-Appalaches accuse un taux ajusté de mortalité par suicide significativement plus élevé que celui du Québec, ce qui en fait une des régions les plus éprouvées du Québec (*figure 1*). Cette surmortalité régionale est observable chez les hommes et les femmes, et se concentre particulièrement chez les hommes entre 20 et 49 ans et les femmes entre 30 et 49 ans (*figures 2 et 3*).

TAUX AJUSTÉ DE MORTALITÉ PAR SUICIDE,

(/100 000 personnes) selon la région socio-sanitaire, sexes réunis, 1999-2003



* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La val
Sources : MSSS, Fichiers des décès 1999 à 2003, ISQ, Perspectives démographiq

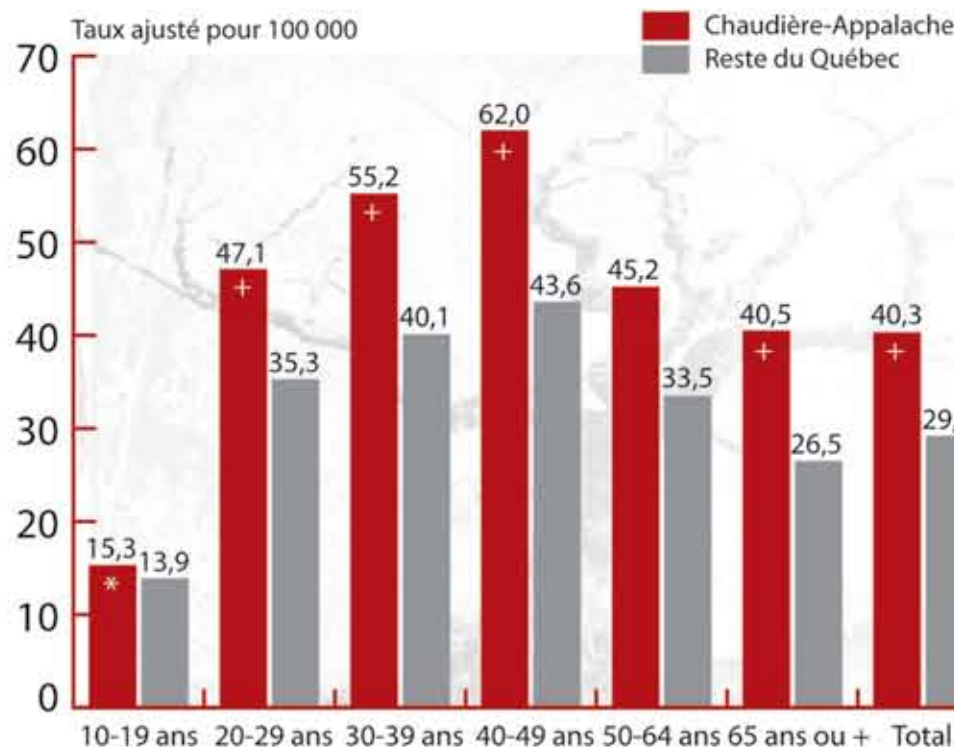


Quatre fois plus de suicide chez les hommes que les femmes

Le suicide touche certains groupes de population plus que d'autres. En Chaudière-Appalaches, de 1999 à 2003, on retrouve quatre fois plus de décès par suicide chez les hommes que chez les femmes. De plus, 70 % des décès par suicide surviennent chez des personnes âgées entre 30 et 64 ans.

Figure 1

TAUX AJUSTÉ DE MORTALITÉ PAR SUICIDE CHEZ LES HOMMES,
selon le groupe d'âge, Chaudière-Appalaches et le reste du Québec, 1999-2003





Des causes multiples

Il est impossible d'identifier la cause du suicide, car plusieurs facteurs sont associés à cette problématique complexe. Les facteurs les plus souvent associés sont les troubles mentaux (dépression, trouble bipolaire, toxicomanie, schizophrénie), des événements stressants tels qu'une rupture amoureuse et des pertes importantes (décès, conflits avec la famille ou des proches, perte d'emploi). Souvent, plusieurs facteurs de risque sont présents simultanément.

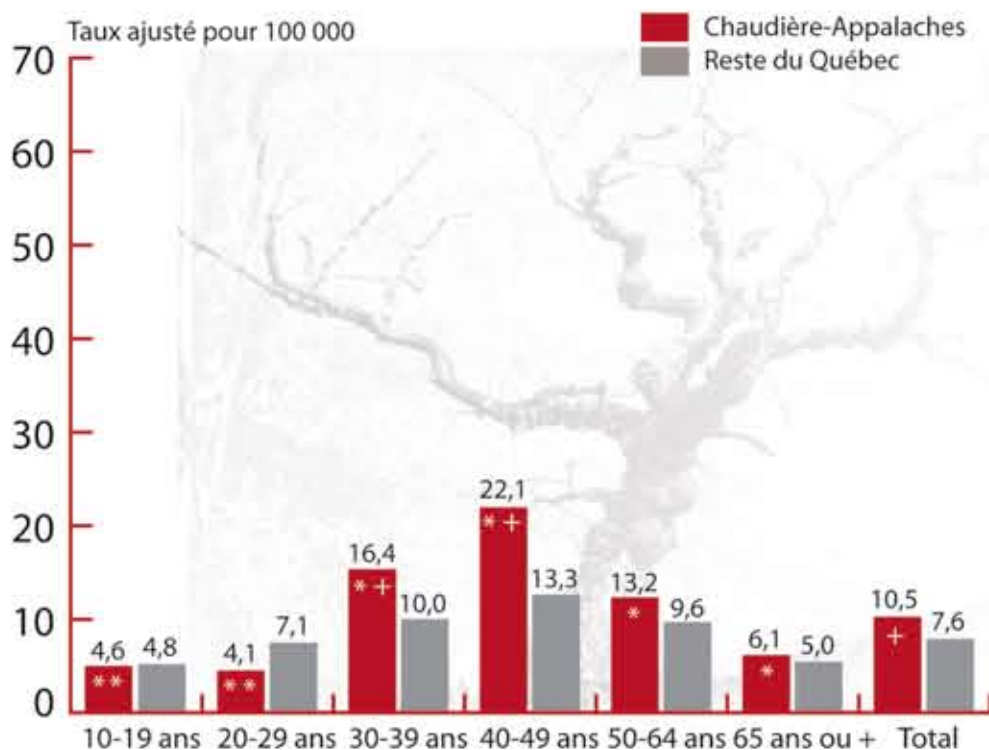
Le suicide peut alors être perçu par une personne en détresse comme la seule solution à ses problèmes.

La personne suicidaire ne veut pas mourir : elle veut mettre fin à ses souffrances. Il importe de retenir qu'il est possible de faire changer d'idée une personne suicidaire à tout moment si on lui procure l'aide adéquate.

Figure 2

TAUX AJUSTÉ DE MORTALITÉ PAR SUICIDE CHEZ LES FEMMES,
selon le groupe d'âge, Chaudière-Appalaches et le reste du Québec, 1999-2003

Figure 3



Des services accessibles, mais méconnus

Il existe de nombreux services en lien avec la problématique du suicide. Dans notre région, les services offerts reposent principalement sur les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) : la prévention, l'intervention, les services de crise et la postvention. De plus, il existe également 3 Centres d'écoute téléphonique qui assurent une oreille attentive à toute personne en détresse, en amont de la crise suicidaire. D'autres organismes contribuent également, de près ou de loin, à la réduction du suicide.

Prévention

Chaque CSSS compte un ou plusieurs intervenants désignés *Responsables de la prévention du suicide*.

- Sensibilisation pour des groupes (*entreprises, etc.*)
- Formations adaptées aux besoins
- Sentinelles dans les milieux de travail, clubs sociaux, etc.

Intervention

Chaque CSSS offre différents services :

- Consultations téléphoniques
- Rencontres individuelles
- Thérapies
- Rencontres de groupe
- Soutien aux proches

Crise suicidaire

Le service de Crise Urgence-Détresse, maintenant accessible via INFO SANTÉ / INFO SOCIAL, offre les services suivants, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

- Intervention téléphonique
- Intervention en personne dans le milieu
- Hébergement de crise

Postvention

Suite à un suicide, des intervenants psychosociaux du CSSS peuvent rencontrer la famille, les collègues, ou les proches afin de les soutenir dans cette épreuve. Des services pour les personnes endeuillées suite à un suicide sont également disponibles.



Tu ne sais
plus quoi
faire?

**1-866-
APPELLE
277-3553**



Remerciements

Membres du Groupe de travail :
ÉDITH ST-HILAIRE, LOUISE PARÉ,
LUCIE ROY et ISABELLE LAFLEUR
Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPE)

LINDA RICHARD,
Direction des services sociaux et communautaires

*Des remerciements sincères pour toutes les personnes
ayant contribué de près ou de loin à la réalisation
de ce rapport du DSP sur la problématique
du suicide en Chaudière-Appalaches.*

Des recommandations pour réduire le suicide

Le directeur de santé publique émet 19 recommandations pour réduire le suicide. En voici quelques-unes :

En matière d'organisation régionale des services :

Améliorer la concertation régionale entre l'ensemble des partenaires concernés.

En matière de promotion et de prévention :

Accentuer les actions de promotion de la santé mentale et de prévention du suicide par la mise en œuvre d'une approche intégrée de prévention du suicide et des problèmes d'adaptation psychosociale dans les CSSS.

En matière d'intervention auprès des personnes suicidaires et leurs proches :

Améliorer l'arrimage et la continuité des services offerts aux personnes suicidaires, aux personnes à potentiel suicidaire élevé, ainsi qu'à leurs proches.

En matière de postvention et de services aux endeuillés par suicide :

Poursuivre le déploiement du programme de postvention dans les milieux scolaires, secondaire et collégial, par le transfert des connaissances des formateurs aux intervenants des milieux scolaires ainsi qu'aux autres intervenants des CSSS appelés à intervenir lors de postvention.

En matière d'expertise régionale :

Développer, dans chaque CSSS, des moyens pour mettre en place des procédures formelles et explicites de soutien clinique et de supervision clinique, afin d'encadrer les professionnels dans leurs interventions auprès de personnes suicidaires et suite au suicide d'un client.

En matière de surveillance, de recherche et d'évaluation :

Définir un processus d'évaluation et d'amélioration des services en lien avec la problématique du suicide afin d'identifier les forces et les faiblesses et d'apporter les correctifs nécessaires.

Autres recommandations :

Susciter la collaboration des médias locaux et régionaux pour assurer une couverture médiatique adéquate du sujet du suicide.

Pour plus d'information

Pour en savoir plus, le Rapport complet est disponible sur le site internet de l'Agence de la santé et des services sociaux : <http://www.agencesss12.gouv.qc.ca/>

Édith St-Hilaire, Louise PARÉ et Lucie ROY.
Rapport du Directeur de santé publique sur la santé de la population de Chaudière-Appalaches : la problématique du suicide
Agence de la santé et des services sociaux,
Direction de santé publique et de l'évaluation,
Sainte-Marie

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
Bibliothèque et Archives Canada, 2006

ISBN 2-89548-384-1 (version imprimée)

ISBN 2-89548-385-X (version PDF)

Document déposé à Santécom
(<http://www.santecom.qc.ca/>) : 12-2006-023

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

Agence de la santé et des services sociaux de
Chaudière-Appalaches, Sainte-Marie, 2006